Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] AGIRC-ARRCO : La CFDT valide un accord équilibré et mesuré

Le Bureau national de la CFDT a validé à l’unanimité le projet d'avenant à l'Accord national interprofessionnel du 10 mai 2019. Cet avenant, bâti sur les propositions formulées par la CFDT et la CFTC, constitue un projet équilibré et mesuré qui concilie l'exigence de justice sociale et la solidité du régime.

Ce projet démontre tout d'abord la capacité des partenaires sociaux à assumer le pilotage du régime même dans les périodes difficiles, sans s'en remettre au Gouvernement pour assurer la pérennité des retraites.
Il fait preuve ensuite d'un souci de bien répartir les efforts, puisqu'il préserve les actifs, durement touchés par la crise économique, et accroît pour les deux années à venir les ressources consacrées à l'action sociale.
Il reste également très mesuré puisque la sous-indexation, si celle-ci est mise en oeuvre, représente un effort sur le pouvoir d’achat inférieur à 3 euros par mois pour la pension moyenne.

Enfin, ce projet n'insulte pas l'avenir puisqu'il ne grave aucune décision dans le marbre, en donnant toute latitude au Conseil d'administration pour adapter le pilotage du régime en fonction d'évolutions de la conjoncture économique ou des données démographiques.

Le projet d'accord étant très proche, dans ses termes mêmes, de l'Accord national interprofessionnel de 2019 et conforme aux décisions du Conseil d'administration d'octobre 2020, le CFDT souhaite qu'il obtienne un large soutien des partenaires sociaux.

DÉCLARATION DE FRÉDÉRIC SÈVE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

pouce en l'air
Documents
AGIRC-ARRCO La CFDT valide un accord équilibré et mesuré